



## Ajournement nationalité

Par **Obebel**, le **30/08/2019** à **15:25**

Bonjour je vis en france depuis 52ans toute ma famille a la nationalité française, après une demande de naturalisation, celle ci a été ajournée cause: depuis 2015 mes revenus ne son pas suffisant(450)rsa. Pouvez vous me conseil pour contester cette décision. Cordialement

Par **youris**, le **30/08/2019** à **16:19**

bonjour,

la naturalisation est toujours une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions.

l'insertion professionnelle et le fait de disposer de revenus stables et suffisants sont des conditions essentielles pour obtenir la nationalité française.

voir ce lien pour les recours :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

mais dans votre cas, il ne s'agit que d'un ajournement et non d'un refus.

salutations